

## B. Le lien avec les communes

Afin d'être mis en oeuvre le SCoT doit assurer un lien avec les communes. En effet, l'équipe municipale en charge du projet communal doit être informée de l'avancée du SCoT pour pleinement se saisir de l'opportunité pour sa commune, de travailler à l'élaboration du SCoT. Ainsi, des rencontres de concertation par groupes de communes ont été réalisées en automne 2013. Ce principe de rencontres sera prolongé durant la réalisation du SCoT. En effet, les secteurs constitueront la base de la concertation avec trois temps forts :

- au lancement du SCoT sur son nouveau périmètre; c'est à dire courant 2016
- en phase de projet (P.A.D.D.)
- à l'arrêt du SCoT, c'est à dire début 2019

Les secteurs géographiques de rencontres communales sont au nombre de trois par intercommunalité, pour mailler le territoire. Les secteurs regroupent des communes partageant une géographie commune, au sein du périmètre relevant de l'intercommunalité.

Citons :

Secteur géographique 1 : Plateau du Larzac méridional et massif de l'Escandorguie

Secteur géographique 2 : Lodève et alentours

Secteur géographique 3 : Le Bosc et Saint Jean de la Blaquière

Secteur géographique 4 : Le Haut Salagou et Mourèze

Secteur géographique 5 : Péret - Fontès

Secteur géographique 6 : Clermont l'Hérault et alentours

Secteur géographique 7 : Gignac- Saint André de Sangonis

Secteur géographique 8 : Le Sud Coeur d'Hérault

Secteur géographique 9 : Le montarnéen

### Le périmètre du SCoT Pays Coeur d'Hérault Secteurs de concertation communale

